

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Nombre de
membres
en exercice 19

Présents 12

Quorum 10

Votants 12

L'an deux mille vingt et un, le mardi 23 Mars, à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine » dûment convoqué, s'est réuni, en première session ordinaire, à la salle des fêtes d'Endoufielle, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : le 17 mars 2021

n° 20210323-41

Présents : Francis IDRAC, Pascale TERRASSON, Georges BELOU, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Hervé PASQUET, Christiane PIETERS, Peter REICH, Christelle AUBIAN, Jean-Claude ARIES, Christine DUCARROUGE et Fernande ARIES.

Objet

FINANCE

Modification de la régie
de recettes et d'avances

Absents excusés : Gaëtan LONGO, Brigitte HECKMAN REDEGONDE, Martine ROQUIGNY, et Céline TOURON.

Absents : Muriel ABADIE Claudine DANEZAN, Julien DELIX, Jocelyne TRIAES et Jérôme LUTSEN.

Invitée : Marie-Christine LAHILLE-COUDERC (technicienne Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine)

A été nommée secrétaire : Claire NICOLAS

Le président informe que les élus de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, réunis en bureau le 8 décembre 2020, ont souhaité confier la gestion du parc de dix Vélos de Pays à l'Epic Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine. L'Office de Tourisme a inscrit cette action dans son plan d'actions 2021 et a autorisé le Président à signer le contrat avec le Pays. Il y a lieu maintenant de modifier la régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme pour permettre les opérations liées à la location des vélos.

- Vu la délibération n° 20201005.29 du 5 octobre 2020 instituant une régie d'avances et de recettes pour l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine
- Vu la mise en location d'un parc de 10 vélos à assistance électrique à l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine" à compter du 1^{er} avril et jusqu'au 31 décembre 2021,
- Considérant la délibération 20201005.29 du 5 octobre 2020 donnant délégations au Président de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine

Article 1 : L'article n° 4 doit être modifié comme suit : La régie encaisse les produits suivants, comme suit :

La régie encaisse les produits suivants :

1. Prestations au sein de l'Office de Tourisme
Visites guidées
Commissions sur la vente des œuvres des expositions
1. **Produits de la location de vélos de Pays**
2. Prestations aux professionnels
Pack promotionnel, encarts publicitaires ...

Compte d'imputation706
Compte d'imputation7082
Compte d'imputation 7082
Compte d'imputation706

Les produits encaissés sur les locations de vélos à assistance électrique respecteront la grille tarifaire suivante :

PAR VELO :	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	CAUTION
½ journée	18€	18€	2 000€
Journée	25€	25€	
2 jours	40€	30€	
Semaine	100€	40€	
Mois		80€	
Remorque*		10€	200€
Vélo suiveur*		10€	100€
Siège Enfant (gratuit)*		0€	50€

Une caution de 2000 € sera également demandée à chaque location et restituée si aucun dégât n'est constaté. La caution est conservée au coffre et ne sera encaissée qu'en cas de déclaration de sinistre.

Article 2 : Les autres articles de l'acte 20201005.29 portant institution de la régie de recettes et d'avance de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine « restent inchangés.

Article 3 : la Directrice de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine », et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Comité de Direction, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De modifier la régie de recettes et d'avances de l'EPIC Office de Tourisme Gascogne Toulousaine
- De donner délégation au Président pour tout acte relatif à la présente décision.

La présente délibération a été délibérée et signée le 23 mars 2021
Certifiée et rendue exécutoire par le Président 23 mars 2021
Expédiée à la Préfecture le 8 avril 2021
Affichée le 8 avril 2021

Le Président,

Francis IDRAC

OFFICE DE TOURISME
DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE
Avenue du Bataillon de l'Armagnac
32600 L'ISLE-JOURDAIN
Tél : 05 62 07 25 57
Mail : ot-gascognetoulousaine@orange.fr